



## **Paieement des salaires en retard+non présentation des fiches paie**

Par **laure2264**, le **10/06/2011** à **13:57**

Bonjour,

dans l'entreprise depuis 8 mois, mon employeur verse mon salaire à des dates différentes chaque mois, ce qui engendre des agios, des frais etc...et ça m'enerve!!! puisque c'est à cause de mon employeur.

Quels recours ais-je? je lui en ai déjà parlé, mais il s'en fiche, puis je lui présenter les agios et lui demander de les rembourser?

Au niveau des fiches de paie, on est obligé de les quémander pendant des jours alors qu'il doit normalement nous les remettre d'office tous les mois. Bref, que faire face à un patron peu compréhensif!!

Merci d'avance pour votre aide.  
Cordialement.

Par **Cornil**, le **12/06/2011** à **00:05**

Bonsoir Laure

Tu peux toujours "demander" de te rembourser tes agios bancaires, mais l'employeur n'est nullement obligé d'accepter.

A l'occasion du prochain retard de paie , tu pourras, si tu n'as pas le sentiment que les choses vont s'améliorer

- saisir le conseil de prud'hommes en référé (procédure simple, rapide et gratuite pour les cas simples et/ou urgents) pour salaires impayés et bulletins de salaire non délivrés.  
- et sur la base de l'ordonnance qui sera rendue en ta faveur selon toute probabilité (insister pour que la procédure aille au bout, même si l'employeur magiquement paie juste avant l'audience) , "démissionner" (aux torts de l'employeur), ce qui te permettra d'être indemnisée par les ASSEDIC.

Et , ensuite, tu pourras toujours saisir les prud'hommes ,cette fois en procédure normale, pour faire requalifier ta démission en licenciement abusif de la part de l'employeur .

Si tu ne veux pas employer ces "grands moyens" et crois encore que les choses peuvent s'améliorer , alors une LRAR à l'employeur le menaçant de saisine des prud'hommes est nécessaire dans un premier temps.

Bon courage et bonne chance.

Ps: ne me relance pas dans la semaine qui vient pour de nouvelles questions, je serai en voyage.